

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Jeudi 10 novembre 2022**

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. PATRICE ROBERT, représentant la CCI du Pays d'Auge/pouvoir à M. Quenouille
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
Mme AMALIA BOUVIER, représentant l'UMIH
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines / pouvoir à Mme de Gaetano
M. MARIE-LINE CHRETIEN-GROULT, représentant le Casino Barrière

Assistaient à la réunion :

Mme SOPHIE MILLET-DAURE, Directrice Générale

Excusés:

Mme. REBECCA BABILOTTE
M. JEAN-PIERRE DEVAL
Mme. STEPHANIE FRESNAIS


1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2022

Délibération n°33/2022

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée **le 3 octobre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano

COMITE DE DIRECTION

Lundi 3 octobre 2022 – 14h30

Procès-verbal

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
M. DAVID REVERT, représentant la commune
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
M PHILIPPE ABRAHAM, représentant la commune
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
M. PATRICE ROBERT, représentant la CCI du Pays d'Auge
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière

Assistaient à la réunion :

M. MAXIME AGUILLE
M. LIONEL BOTTIN
Mme SOPHIE MILLET-DAURE, Directrice Générale

Excusés suite au problème de connexion Zoom :

M. JEAN-PIERRE DEVAL
M. STEPHANE BRASSY

1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2022

Délibération n°27/2022

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée **le 28 juin 2022**.

2 – Budget 2022 : décision modificative

Délibération n°28/2022

L'Office de Tourisme a pour mission de développer l'attractivité de la destination, qu'elle soit touristique, économique ou résidentielle.

Sur l'exercice 2022, il a été prévu un budget au 678 « charges exceptionnelles » et au 022 « dépenses imprévues », afin de financer des actions non programmées ou des augmentations de charges.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve la décision modificative suivante sur le budget 2022 :

FONCTIONNEMENT – Dépenses – BUDGET 2022

Chapitre/article	Libellé	EN € TTC
678	Charges exceptionnelles	- 93 200
022	Dépenses imprévues	- 69 000
TOTAL		- 162 200

FONCTIONNEMENT – Dépenses – BUDGET 2022

Chapitre/article	Libellé	En € TTC
604/0108	Accueil – Service Tuk Tuk Navette de la plage du 13/07 au 15/08 (non budgété).	+ 7 200
607/0106	Boutique – Réapprovisionnement et commande nouveaux produits pour l'hiver et les fêtes (nounours, mouettes en peluche, déco murale Skylines, magnets, futah...) - <i>Achats pour reventes pour la Colors Party non budgétés en boutique ainsi que le jeu de Cartes Clap Colette.</i>	+ 6 000
6238/0105	Animations – Réévaluation des festivités de Noël et St Sylvestre.	+ 3 000
604/0107	Commercialisation – Hausse importante des ventes de packs groupes (dépenses et recettes évaluées avec prudence en 2022). > forte évolution des recettes et du bénéfice pour l'OT. <i>Recettes budgétées 35 000 € HT (estimation CA 2022 : 87 500 HT) – Dépenses budgétées 21 000 € HT (estimation dépenses 2022 : 73 800 €HT) - Bénéfice estimé à 13 700€ HT.</i>	+ 50 000
6453/0102	Salaires et charges (chap 12) > mises à disposition personnel mairie 2021 d'un montant de 91 000 € facturé en mai 2022 (n'a pas pu être rattaché à l'exercice 2021) – budgété en 2022 : 31 000 € (à reporter en 2023).	+ 45 000
6215/0102	Salaires et charges (chap 12) > Régulation caisse de retraite pour donner suite à la demande de changement de caisse par la	+ 51 000